

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 19 septembre 2024

Délibération n° 20240919.4

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 2	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 19 septembre 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 14/09/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON (arrivée 21h15), Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Thibaut MARTINEZ (arrivée 20h55), Patrick ROCHE et

Yoann VIOLLET

ABSENT : Mr Marc BUISSON

ABSENTS excusés avec pouvoir : Messieurs Philippe BENMERGUI et Yoann LEVÊQUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise DUSSUC

OBJET :

Appel à projet stationnement vélo

Dans le cadre du déploiement de sa politique cyclable, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens des habitants du territoire.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a lancé un appel à projets stationnement vélo proposant aux communes la fourniture et la pose d'arceaux de stationnement vélo de couleur rouge et au logo de Grand Bourg Agglomération selon les modalités suivantes :

- Quantité d'arceaux :
 - Jusqu'à 1 arceau pour 60 habitants pour les communes de moins de 5 000 habitants
 - Jusqu'à 1 arceau pour 40 habitants pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Lieu d'installation :
 - Pose minimale de 2 arceaux par emplacement, sur le domaine public accessible en permanence y compris la nuit
 - Choix des lieux d'installation des arceaux laissé aux communes, en privilégiant les pôles générateurs de déplacements tels que les centres-bourgs, lieux publics, pôles de services, écoles, lieux d'emploi, arrêts de transports en commun ou aires de covoiturage.
 - Participation financière des communes à hauteur de 25 % du coût de la prestation de fourniture et, le cas échéant, de pose du dispositif.

La commune de REVONNAS peut prétendre à 15 arceaux vélo sur son territoire. Il est proposé de déposer auprès de la communauté d'agglomération une demande pour 6 arceaux et leur installation qui seront installés aux lieux suivants :

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240925-20240919-4-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2024

- 2 arceaux installés à l'école : Chemin des écoliers
- 2 arceaux installés à la salle polyvalente : 48 Chemin de la Bessonnière
- 2 arceaux installés à la mairie dans la cour de l'ancienne école : 163 Rue de la Tour Deaul

Si l'ensemble de ces installations sont retenues par la communauté d'agglomération, le coût pour la commune s'élèverait à 457.65 € TTC. Cette participation sera inscrite au compte 6568.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de répondre à l'appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et de solliciter 6 arceaux en fourniture et pose,

DECIDE de verser à la communauté d'agglomération une participation financière de 457.65 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240925-20240919-4-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2024